



Litige convention travaux

Par **Mimi5995**, le **19/03/2015 à 14:05**

Bonjour,
Une société de travaux réalise la réhabilitation de mon nouvel appartement (division d'une grande bâtisse de 1880). J'ai signé avec eux une convention de travaux. Dans la notice descriptive des travaux, il est noté "menuiseries extérieures double vitrage isolant". Dans mon appartement il y a 3 fenêtres de toit anciennes en simple vitrage. Ils refusent de me les changer me disant que d'abord ce ne sont pas des fenêtres mais des vasistas et qu'ils s'agit d'éléments extérieurs. Je possède une déclaration préalable de travaux de la mairie qui autorise le changement de ces 3 fenêtres. J'ai signé d'abord la convention de travaux puis un plan définitif de l'appartement réaménagé sur lequel ils ont mentionné "vasistas existants non changés, élément extérieur". Suis-je en droit de contester? Puis-je réclamer le changement de ces 3 fenêtres pour avoir du double vitrage? Comment faire? Je n'ai pas encore réceptionné les travaux. Je vous remercie par avance pour toute aide que vous pourriez m'apporter!

Par **moisse**, le **19/03/2015 à 15:50**

Bonsoir,
[citation]J'ai signé d'abord la convention de travaux puis un plan définitif de l'appartement réaménagé sur lequel ils ont mentionné "vasistas existants non changés, élément extérieur".[/citation]
Si vous avez signé il est un peu tard pour réclamer quoique ce soit. Que la mairie vous autorise à changer ces vasistas en fenêtres de toit n'implique pas que l'entreprise doive le faire gratuitement. C'est quand même bien à vous de faire le tour des travaux demandés avec l'entrepreneur et d'obtenir un devis ou/et une convention complète avec les CGV...

Par **Mimi5995**, le **19/03/2015** à **16:10**

Un grand merci pour votre avis.
Pour préciser, je paie un forfait pour l'ensemble des travaux.
Ce qui a été convenu dans la convention de travaux au départ est "double vitrage isolant" pour les menuiseries extérieures. Maintenant qu'ils réalisent les travaux, ils ne touchent pas aux fenêtres et me laissent les vieilles fenêtres en simple vitrage.
Ce n'est pas contestable?
Quand je leur ai fait remarqué ils m'ont dit qu'ils ne pouvaient pas à cause des bâtiments de France... que c'était compliqué d'avoir les autorisations...
Je me suis renseignée, c'était un mensonge. Je ne suis pas concernée par les bâtiments de France.
Du coup ils m'ont répondu "ce ne sont pas des fenêtres ce sont des vasistas"
Pourquoi n'ai je pas droit à du double vitrage comme convenu dans la convention qu'ils m'ont eux-même rédigée?...

Par **moisse**, le **19/03/2015** à **16:35**

[citation]pourquoi n'ai je pas droit à mon double vitrage comme convenu dans la convention qu'ils m'ont eux-même rédigée?...[/citation]
Ce n'est pas ce qui a été convenu puisque vous avez signé le plan annexé comportant le détail des travaux.
Si vous avez une autorisation de travaux, indiquez le à cette entreprise, mais qui risque de vous demander un supplément.

Par **Mimi5995**, le **19/03/2015** à **20:58**

C'était promis à l'achat de l'appartement... et à la signature de la convention de travaux...
Puis lorsque j'ai commencé à réclamer, en jouant sur les mots et avec quelques annotations sur un plan, ils me roulent de ces 3 fenêtres...
je vais devoir me faire une raison...